



Cité Scolaire Montchapet

36 bd François POMPON

21000 DIJON

Le Proviseur

aux

Parents d'élèves de la Cité
Scolaire Montchapet

Madame, Monsieur,

La réussite de la scolarité de votre enfant est liée au dialogue qui s'établira entre les personnels de la cité scolaire et vous-même ainsi qu'à votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité c'est :

- l'encourager dans la découverte des bienfaits du travail et dans sa recherche de l'autonomie,
- développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune,
- l'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, activité physiques et culturelles, etc.)

Les personnels de la cité scolaire, enseignants, personnels de la vie scolaire, du service médico-social, direction, peuvent, chacun pour ce qui les concerne, vous informer ou vous conseiller, vous ou votre enfant.

Votre implication, au côté de votre enfant, sera renforcée par l'engagement de **vos représentants** dans les instances de la cité scolaire. Leur engagement nécessite **votre participation** aux réunions qu'ils vous proposent, aux élections qui se tiendront vendredi 13 octobre 2017, et aussi à votre participation à la vie des associations de parents d'élèves.

Je vous invite à une réunion

mardi 19 septembre 2017 à 19h00 en salle 408

où je vous présenterai les grandes lignes du projet de la cité scolaire et les trois associations de parents d'élèves qui concourent aux bonnes relations établies entre la cité scolaire et les familles.

Vous pourrez ensuite rencontrer les représentants de parents des trois associations dont les logos figurent ci-dessous.

Dans l'attente de vous rencontrer mardi, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Le Proviseur

Christophe MORAT





ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour l'année scolaire 2017 - 2018, les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le vendredi 13 octobre à Montchapet

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :



par voie postale,



ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter



Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.



Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1.



> Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».



> Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.



education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire